



DU 5 AU 15 MARS 2026



KARLA

DOSSIER PÉDAGOGIQUE
13-15 ans

INTRODUCTION 3

THÈMES ET APERÇU DES FICHES PÉDAGOGIQUES 5

BLOC D'ACTIVITÉS 1 : PRÉPARATION À LA SÉANCE DE CINÉMA 8

BLOC D'ACTIVITÉS 2 : LES PERSONNAGES DU FILM ET LEURS RELATIONS 9

BLOC D'ACTIVITÉS 3 : LA FAÇON DONT KARLA EST REPRÉSENTÉE 10

BLOC D'ACTIVITÉS 4 : L'INDICIBLE 12

BLOC D'ACTIVITÉS 5 : AU TRIBUNAL 13

BLOC D'ACTIVITÉS 6 : L'AVENIR DE KARLA 16

INTRODUCTION

FICHE TECHNIQUE

RÉALISATION : Christina Tournatzés

ANNÉE : 2025

DURÉE : 104 min.

THÉMATIQUES

Abus sexuel, famille, indépendance, autonomisation, société, droits de l'enfant, drame intimiste, film judiciaire

Être entendu-e :

Nous racontons toute l'histoire du point de vue de Karla — et toujours à hauteur d'enfant. Il était important pour moi que le public perçoive le monde à travers son regard, à travers son filtre intérieur. Ainsi, le fait de ne pas être entendue, cette injustice fondamentale, devient directement perceptible. [...] Le courage de Karla est d'autant plus remarquable qu'elle se trouve dans un profond dilemme. Elle brise sa famille pour sortir de son enfer. Aujourd'hui encore, dans ces cas, l'écoute institutionnelle reste un défi important et fondamental. Car c'est seulement grâce au témoignage institutionnel qu'un sentiment de justice et d'autonomisation peut naître. Cela permet de rendre aux victimes le contrôle de leur propre vie — et leur donne donc une véritable chance.

Christina Tournatzés,
réalisatrice de KARLA

SYNOPSIS

En 1962, un soir, Karla, douze ans, se présente seule au poste de police. Elle veut porter plainte contre son père et demande à voir un juge. Comme motif, elle cite un paragraphe qu'elle a trouvé au cours de ses recherches à la bibliothèque : le paragraphe 176 du Code pénal. « Est puni d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans quiconque commet des actes impudiques avec des enfants âgés de moins de 14 ans. » Temporairement, Karla est placée dans un foyer de jeunes filles, où elle peut travailler à la blanchisserie. Elle s'y lie d'amitié avec Ada, un peu plus âgée, qui l'appelle par erreur Klara. Cela arrange Karla, car son prénom lui rappelle trop celui de son père Karl.

Sa première conversation plus longue avec le juge Lamy s'avère difficile pour Karla car Lamy lui dit que, pour déposer une plainte, il faut nommer clairement l'acte et les circonstances dans lesquelles il a eu lieu. Or, Karla élude la question et affirme qu'elle ne peut ni ne veut en parler. C'est un problème pour le juge qui doute que l'on puisse mener un procès de cette façon. De plus, il craint de risquer ainsi sa crédibilité et sa carrière. Mais sa secrétaire, Erika Steinberg, le convainc que Karla a besoin de lui.

Karla accorde progressivement sa confiance au juge Lamy. Face aux questions du juge, la jeune fille réagit souvent par un malaise physique. Ses réponses restent vagues, tandis que des souvenirs resurgissent en elle. Un examen gynécologique met davantage Karla sous pression si bien qu'elle s'enfuit.

Le juge Lamy tente d'aider Karla à s'exprimer grâce à un diapason (une sorte de fourchette métallique servant d'accordeoir). Désormais, pour tout ce qui ne peut être dit, elle peut utiliser le diapason – et n'a ainsi plus besoin de parler. Lors des séances suivantes, le diapason aide Karla. Elle parle de son désir d'autonomie, de son épuisement à l'école, de ses efforts pour oublier les viols, de la jalousie de son père et du jour où son père a voulu la pousser au suicide.

Enfin, au tribunal, Karla et le procureur peinent à s'imposer face à la stratégie de défense des avocats du père de Karla. La question de la culpabilité est retournée, la crédibilité de Karla est sapée et le juge Lamy accusé de partialité. Même les témoins n'apportent pas immédiatement les preuves univoques, nécessaires à une condamnation. Finalement, la mère de Karla se met à parler et amène ainsi le père de la jeune fille à avouer. Celui-ci est condamné à un an et six mois de prison, dont six mois avec sursis.

THÈMES ET APERÇU DES FICHES PÉDAGOGIQUES

Le film, inspiré de faits réels, retrace l'histoire de Karla comme un mélange de drame intimiste et de film judiciaire et adopte entièrement le point de vue de Karla. Karla n'est absente que dans quelques scènes, par exemple lors des conversations entre le juge Lamy et sa secrétaire ou pendant les dernières minutes du procès. Grâce aux jeux de lumière, à la scénographie et au cadrage, les images transmettent de façon saisissante le ressenti de Karla. Si le film renonce à toute forme de voyeurisme et ne montre jamais l'abus, ses conséquences se font néanmoins nettement sentir.

Étant donné la situation traumatisante vécue par la protagoniste, il est recommandé de ne montrer *KARLA* qu'à des adolescent·e·s âgé·e·s de 13 ans et plus. Avant la séance au cinéma, il est conseillé de proposer une unité de cours permettant aux élèves de s'informer sur l'abus sexuel. La fiche pédagogique propose des sites web comme ressources.

Pour amorcer la discussion sur le film, il est judicieux de s'intéresser aux motivations, aux caractéristiques et aux positionnements des trois personnages principaux — Karla, le juge Lamy et la secrétaire Steinberg — qui interagissent chacun à leur manière. Karla a honte de sa situation. Au début, elle demande une fois au juge Lamy : « Pouvez-vous m'aider à ne pas me sentir aussi mal dans cette situation ? ». Il est donc particulièrement intéressant d'approfondir la façon dont le juge Lamy s'adresse à Karla, ce qui crée ensuite les bases d'une relation de confiance. Il est remarquable que Lamy ne fasse pas pression sur Karla, qu'il garde ses distances tout en lui offrant une forme de sécurité. Il explique toujours ce dont il a besoin et pourquoi il pose telle ou telle question, fait preuve d'empathie et comprend la situation de Karla. Globalement, il lui parle avec respect, d'égal à égale, et tolère même qu'elle le contredise. Tout cela contribue à soutenir Karla dans sa démarche et à renforcer sa confiance en elle, sans porter atteinte à sa dignité.

Le langage visuel du film exprime clairement le ressenti de Karla et la façon dont son équilibre intime s'est effondré. Au foyer pour jeunes filles, on la voit marcher à contre-courant des autres à un moment : elle se sent visiblement seule et différente. Lors d'un entretien avec Lamy dans son bureau, Karla n'est jamais montrée de façon nette : à mesure que la caméra passe devant des livres et d'autres objets, l'espace disponible à l'écran pour Karla diminue progressivement. Karla paraît enfermée et oppressée (ce que d'autres plans montrent aussi via des fenêtres grillagées et les ombres qu'elles projettent).

Bloc d'activités 1

Proposer des idées pour préparer la sortie au cinéma.

Bloc d'activités 2

Mettre l'accent sur les relations entre les personnages principaux.

Bloc d'activités 3

Observer comment est représentée Karla.

Il est également important de voir comment le film traite de ce qui ne peut être dit. Grâce au diapason, Karla peut rendre audible ce qui s'est passé sans entrer dans les détails. Par ce « vide » délibéré, le film évite tout voyeurisme. Pour Karla, le diapason devient un moyen de parler - malgré tout. Elle peut passer sous silence les expériences traumatisantes, celles-ci trouvant néanmoins leur place dans son récit et ne passant pas inaperçues. Le fait d'être entendue est d'une importance capitale. Longtemps, Karla a gardé le silence ; ce n'est qu'à travers l'accusation qu'elle retrouve sa voix - et, avec elle, elle-même. Elle n'est plus la victime passive et sans voix ; elle devient active, partage son point de vue et son histoire, et regagne ainsi confiance en elle-même et le pouvoir sur sa propre vie. Son expérience subjective passe au premier plan et redevient essentielle.

Dans sa description des conséquences et répercussions des abus sexuels, *KARLA* est d'une actualité effrayante. Cependant, d'autres éléments du film l'ancrent clairement dans son époque (les années 1960) : qu'un enfant ose porter plainte contre son père était impensable à cette époque. Le monde dans lequel évolue Karla est, de surcroît, un monde presque exclusivement masculin. Au commissariat comme au tribunal, aucune femme n'occupe de poste clé. Y compris visuellement, via les perspectives centrales, ce monde dominé par les hommes paraît parfois profondément intimidant. Ce qui est aussi terrifiant, c'est la façon dont, au tribunal, les arguments sont retournés contre Karla et comment on essaie de lui faire porter la responsabilité des abus qu'elle a subis. Dans les publications actuelles, on insiste clairement et sans cesse sur un point : une personne victime d'abus ne doit jamais porter la responsabilité de ce qu'elle a subi. Parallèlement, dans le film, on cherche à affaiblir la crédibilité de Karla. La peine infligée à son père est étonnamment clément au regard de la gravité des actes. Tout cela incite à réfléchir à ce qui a changé dans des cas similaires jusqu'à aujourd'hui et à ce qui ne serait plus possible aujourd'hui.

Pourtant, à la fin du film, Karla atteint son but : elle parvient à se détacher de son père et de sa famille. Le dernier plan du film (juste avant les photos de la femme ayant inspiré le personnage de Karla) montre Karla d'abord longtemps cadrée en bordure de l'image avant de progresser vers le centre de l'image. Ce mouvement, bien que léger, est d'une grande portée métaphorique. Si au départ Karla ne faisait qu'être « en marge », se sentant « incomplète », elle finit par se trouver au centre de l'image.

KARLA est l'histoire d'une autonomisation – et a pour visée d'encourager celles et ceux qui se trouvent dans une situation similaire à faire entendre leur voix et à ne pas se laisser intimider.

Bloc d'activités 4

Aborder l'indicible.

Bloc d'activités 5

Étudier la description du procès et des circonstances temporelles.

Bloc d'activités 6

Souligner le message libérateur du dernier plan du film.

STRUCTURE ET OBJECTIF DE CE MATÉRIEL D'ACCOMPAGNEMENT

Ce matériel pédagogique propose des pistes pour exploiter *KARLA* en classe. Un travail sur le contenu du film est aussi important qu'une réflexion sur la mise en scène cinématographique, qui vise à sensibiliser la perception des élèves.

Il n'est pas nécessaire de traiter ces fiches pédagogiques de manière exhaustive ou chronologique. Sélectionnez plutôt les activités qui vous semblent les plus adaptées à votre classe et au temps imparti et n'hésitez pas à les modifier pour les intégrer au mieux dans vos cours.

Le support pédagogique place la réflexion autour du film au centre et **ne constitue ni un guide pédagogique pour réagir à des cas d'abus sexuel ni une mesure thérapeutique**. *KARLA* peut sensibiliser les jeunes au sujet des abus sexuels.

Peut-être l'histoire de Karla saura-t-elle donner du courage à des jeunes concerné·e·s et les inciter à faire entendre leur voix et à briser le silence. Cependant, malgré la sensibilité avec laquelle le sujet est traité, le film pourrait aussi agir comme un déclencheur émotionnel (trigger). Il est donc recommandé, avant la projection, **d'annoncer clairement le thème central** et de permettre aux élèves de choisir s'ils / elles souhaitent voir le film ou, le cas échéant, quitter la salle.

BLOC D'ACTIVITÉS 1 : PRÉPARATION À LA SÉANCE DE CINÉMA

Informez-vous : Que signifie la notion d'« abus sexuel » ?

En groupe, réalisez un schéma présentant de manière claire et synthétique les informations essentielles. Accordez une attention particulière aux aspects suivants :

- **autodétermination**
- **âge**
- **formes d'abus**
- **rapports de dépendance et de pouvoir**
- **consentement**
- **silence**
- **conséquences**

Liens recommandés :

Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher - OKAJU a pour mission de promouvoir, de sauvegarder et de protéger les droits de l'enfant tels qu'ils sont définis par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant :

<https://www.okaju.lu/>

Kanner-Jugendtelefon :

<https://www.kjt.lu/de/1-1-6-1-1-1/>

Aktioun Bobby - Le service « Aktioun Bobby » de la Police propose une aide par téléphone aux enfants victimes de violence physique, psychique ou sexuelle :

Téléphone : +352 123 21

<https://police.public.lu/de/aide-aux-victimes/violences-et-viols.html>

Discutez ensemble :

- *Lesquelles de ces informations vous étaient inconnues ou peu familières jusqu'à présent ?*

BLOC D'ACTIVITÉS 2 : LES PERSONNAGES DU FILM ET LEURS RELATIONS

KARLA est mis en scène de manière largement proche d'un huis clos. Cela signifie que le film se concentre sur peu de lieux et peu de personnages. Au centre de l'attention se trouvent principalement Karla, le juge Lamy et la secrétaire Steinberg.

- **Commentez chacune des trois relations. Quel est le rapport entre ces personnages ? Que pensent-ils et qu'attendent-ils les uns des autres ? Comment s'influencent-ils mutuellement ?**
- **Notez aussi deux à trois traits de caractère pour chaque personnage.**

Karla

le juge Lamy

la secrétaire Steinberg

Discutez ensemble :

- **Chaque personnage garde un secret. De quoi s'agit-il et quel rôle ces secrets jouent-ils dans l'intrigue du film et le comportement des personnages ?**

LES CONVERSATIONS ENTRE LE JUGE LAMY ET KARLA

Les conversations entre Karla et le juge Lamy occupent une grande partie du film.

- **Décrivez comment le juge Lamy parle à Karla. Qu'est-ce qui caractérise leur échange ? Comment le juge Lamy traite-t-il Karla ?**

Discutez ensemble :

- **Que pensez-vous de la façon dont le juge Lamy mène ses entretiens ? Qu'est-ce que vous trouvez particulièrement bien ? Qu'est-ce qui vous plaît moins ?**
- **À quoi le juge Lamy peut-il parvenir grâce à sa manière de parler avec Karla ?**
- **En vous appuyant sur ces échanges, dites en quoi la façon dont le juge Lamy mène l'entretien peut constituer un exemple à suivre dans l'accompagnement de personnes victimes d'abus ?**

BLOC D'ACTIVITÉS 3 : LA FAÇON DONT KARLA EST PRÉSENTÉE

KARLA ET LES AUTRES

Aux yeux de Karla, sa plainte a une grande importance. Ses émotions et la manière dont elle se perçoit elle-même apparaissent clairement dans le plan suivant du film. En vous appuyant sur l'image, décrivez comment Karla se voit par rapport aux autres enfants et ce que cela révèle sur sa personnalité. Observez attentivement les regards, la direction des mouvements, les vêtements et la disposition des personnages dans l'image.



LES TRACES D'ABUS

À partir de ses cinq ans, Karla a été victime d'abus par son père. Le film tente de rendre visibles, à travers des images, les traces de cet abus.

Observez les deux exemples suivants. Décrivez, pour chacun d'eux, les éléments visuels ou les motifs de mise en scène qui vous frappent. Mettez-les ensuite en relation avec la situation et les émotions de Karla : que nous racontent-ils sur la manière dont Karla se sent, se perçoit et envisage sa marge de manœuvre ?

Exemple 1 : Devant le bureau du juge et au foyer pour jeunes filles



Exemple 2 : Chez le juge Lamy

Lors d'un entretien avec le juge Lamy, Karla peut être perçue sous les angles suivants :



BLOC D'ACTIVITÉS 4 : L'INDICIBLE

LA DIFFICULTÉ À METTRE DES MOTS

Karla est restée silencieuse pendant sept ans avant d'oser se rendre au commissariat.

- **Décrivez, en vous appuyant sur le film, comment Karla parvient progressivement à briser son silence et identifiez les étapes décisives dans ce processus.**
- **Quel rôle y joue le diapason du juge Lamy ? En quoi cet objet peut-il soutenir Karla ?**

Discutez ensemble :

- **Pourquoi Karla n'a-t-elle pas été capable de parler pendant si longtemps ?**
- **L'incapacité de parler ne concerne pas seulement Karla, mais aussi sa famille. Qui se tait ? Quelles pourraient en être les raisons ? Pouvez-vous les comprendre ?**
- **Quelles raisons pourraient pousser des victimes d'abus à se taire ?**
- **À qui profite ce silence ?**
- **Que pourriez-vous faire et où pourriez-vous trouver de l'aide si vous étiez victime de violences sexuelles, si vous connaissiez quelqu'un qui l'est, ou si vous pensiez qu'une personne en était victime ?**

À PARTIR DE COMBIEN DE FOIS PARLE-T-ON DE QUELQUE CHOSE DE GRAVE ?

Même après avoir brisé son silence, Karla ne parvient pas à parler de tout. Lors d'un entretien, le juge Lamy s'efforce de déterminer la fréquence des abus..

JUGE LAMY
Pourrais-tu me dire à quelle fréquence.... enfin....
combien de fois cela s'est produit ?

KARLA
Souvent...

JUGE LAMY
Combien de fois ? J'ai besoin d'un chiffre.

KARLA
Pourquoi ?
C'est complètement stupide.

JUGE LAMY
Non. Un chiffre permet d'évaluer
à quel point quelque chose est grave.

KARLA
Et à partir de combien est-ce grave ?

Discutez ensemble :

- **Quelle est l'importance de ce dialogue dans le film ? Que nous apprend-il ?**

BLOC D'ACTIVITÉS 5 : AU TRIBUNAL

UNE ENFANT DÉPOSE PLAINE

L'image 1 est issue d'une scène tirée du début du film, lorsque Karla veut déposer sa plainte au commissariat. L'image 2 est extraite de la scène du procès. Décrivez comment les adultes apparaissent sur chacune de ces images et quel rôle Karla y joue. Parlez également de la composition de l'image.



1



2

Discutez ensemble :

- *À quelles difficultés vécues par Karla ces deux scènes renvoient-elles ? Quel rôle y joue la société en Allemagne de l'Ouest en 1962 ?*
- *Comment le rapport entre l'enfant et les adultes est-il représenté ici ?*
- *Qu'est-ce qui serait probablement différent aujourd'hui pour un enfant dans la situation de Karla ?*

BOURREAU ET VICTIME

Discutez du déroulement du procès tel qu'il est présenté dans le film.

Concernant l'intrigue du film :

- *Comment et par quels moyens tente-t-on de miner la crédibilité de Karla ?*
- *Comment tente-t-on d'inverser les rôles de bourreau et de victime ?*

Approfondissement :

- **Quelle critique le film formule-t-il ainsi à propos du traitement réservé aux victimes d'abus ?**
- **Quelle opinion est actuellement défendue concernant la question de la culpabilité ? Qui est considéré comme responsable en cas d'abus ?**
- **D'autres situations et déclarations rappellent également que l'action du film se situe en 1962. Qu'est-ce qui, dans la manière dont l'affaire est présentée et jugée dans le film, la rend choquante ?**

DROITS DE L'ENFANT :

Dans le film, Karla ne cite qu'un seul article au poste de police : § 176 StGB.

Lisez le paragraphe issu de la législation allemande et auquel Karla fait référence : **Code pénal allemand (StGb)**

§ 176a Abus sexuel sur des enfants sans contact physique avec l'enfant

(1) Est puni d'une peine privative de liberté de six mois à dix ans quiconque :

1. accomplit des actes sexuels devant un enfant ou accepte d'avoir des rapports sexuels avec un tiers devant un enfant,
2. incite un enfant à accomplir des actes sexuels, dans la mesure où l'acte n'est pas déjà puni selon le § 176, paragraphe 1, numéros 1 ou 2,
ou
3. influence un enfant par un contenu pornographique (§ 11, paragraphe 3) ou par des propos correspondants.

(2) Est puni de la même manière celui qui propose un enfant pour un acte selon le paragraphe 1 ou promet d'apporter la preuve d'un tel acte, ou qui conclut un accord avec autrui pour commettre un tel acte.

(3) La tentative est punissable dans les cas du paragraphe 1, numéros 1 et 2. Dans le cas d'une tentative dans le cadre du paragraphe 1, numéro 3, celle-ci est punissable lorsque la réalisation de l'acte échoue seulement parce que l'auteur croit à tort que son influence concerne un enfant.

Renseigne-toi sur la législation luxembourgeoise en la matière : [Violences et abus sexuels - Ministère de la Justice - Le gouvernement luxembourgeois](#)

Depuis 1990, les droits des enfants sont inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Selon cette convention, sont considérés comme enfants les personnes de moins de 18 ans (sauf si la majorité est atteinte plus tôt dans l'État où vit l'enfant). Ainsi, aucune distinction n'est faite entre enfants et adolescents.

Renseigne-toi sur les 54 articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant :

Sur le site de l'Unicef : <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/convention-droits-version-enfants>

Sur le site Staark Rechter : [Mes 10 droits – Staark Rechter](#)

- **Discutez ensemble des droits qui ont été violés dans le cas de Karla.**
- **Réfléchissez ensemble à la manière dont ces droits des enfants peuvent être garantis et à ce qui est nécessaire pour cela.**

KARLA ET SES PARENTS

Juste avant le procès, Karla revoit son père et sa mère, après une longue période. Ces rencontres sont montrées dans les plans suivants..

- **Décrivez la composition de l'image et ce qu'elle révèle visuellement sur la relation entre Karla et ses parents.**



1



2

BLOC D'ACTIVITÉS 6 : L'AVENIR DE KARLA

CONSÉQUENCES DU PROCÈS POUR KARLA

Le juge Lamy doute longtemps de ce que le procès pourrait apporter à Karla.

JUGE LAMY
Qu'est-ce qui changerait pour toi grâce au procès ?

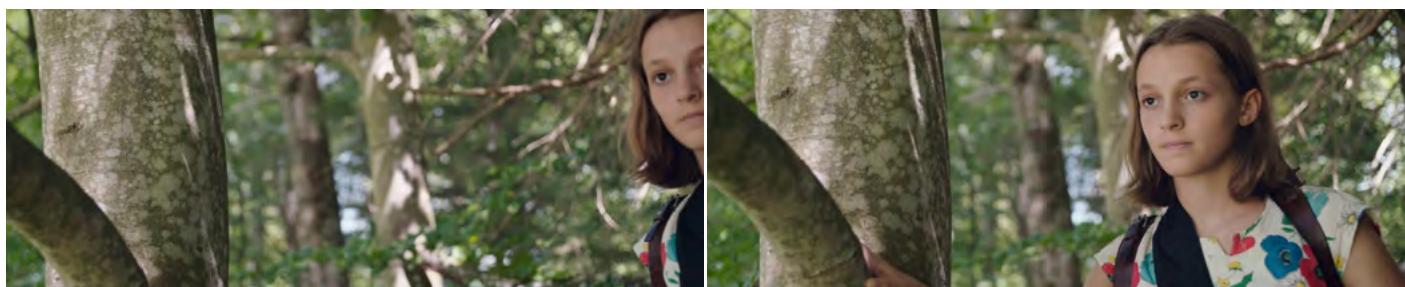
KARLA
Que l'on me croie. Que je puisse moi-même décider.

Discutez ensemble :

- *Quelles répercussions négatives le juge Lamy craint-il pour Karla en raison du procès ? Quelles considérations doit-il prendre en compte ?*
- *Qu'entend Karla par sa réponse « Que je puisse moi-même décider » ? Pourquoi cela est-il précisément si important pour elle ?*
- *Qu'est-ce que Karla risque de perdre ?*
- *Quel rôle un tel procès peut-il jouer pour la société en général ?*

LE DERNIER PLAN DU FILM

KARLA se termine par les images suivantes.



1

2

- *Décrivez ce qui change visuellement ici et ce que cela révèle à propos de Karla.*
- *Quelle est la signification de l'image 2 ? Quelle impression Karla vous donne-t-elle ici ?*

Discutez ensemble :

- *Avec quel sentiment le film vous laisse-t-il ?*

CRÉDITS

AUTEUR

Stefan Stiletto

Pour eksystent Filmverleih

ADAPTATION DE L'ALLEMAND

Danielle Hoffelt

GRAPHISME

Les M Studio

AVEC LE SOUTIEN DE



soutenu par
**œuvre
nationale**

LUXEMBOURG CITY FILM FESTIVAL



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



LUXEMBOURG CITY FILM FESTIVAL

www.luxfilmfest.lu